

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU **JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE ORAGE**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Qualification de la situation :

Vendredi 9 mai 2025 :

Des petits nuages se forment à la mi-journée. Ils vont grossir au cours de l'après-midi, sur le bassin de Châteaulin ainsi que sur le sud du département. Ils provoquent des averses, voire des orages. Cependant, sur les autres zones, le temps reste assez bien ensoleillé. Vent faible à modéré de Nord-Est

Samedi 10 mai 2025 :

En matinée, le temps change rapidement. Alors que le ciel était clair, des nuages menaçants se forment brusquement, et peuvent donner des orages avant midi. En début d'après-midi, le risque d'orages se concentre, sur les côtes de la Manche ainsi que sur les pointes du Finistère. En fin de journée, l'activité électrique est présente, sur le Léon intérieur ainsi que sur le centre du département. Un temps ensoleillé n'est pas exclu, entre deux cumulonimbus.

Pour la nuit de samedi à dimanche : La soirée débute sous un ciel bien couvert, avec des pluies éparses, qui prennent un caractère orageux sur le Léon côtier, sur les pointes du Finistère ainsi que sur le bassin de Châteaulin. Ces précipitations cessent rapidement, et pour le reste de la nuit, le temps est généralement sec, même si on ne peut exclure la survenue de petites averses.

10 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur les côtes de la Manche. Vents irréguliers, avec des rafales proches de 55 km/h, sur le bassin de Châteaulin, à la tombée du jour.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 9 mai 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
L'adjoint à la cheffe du SIDPC,



Benjamin LECUP